

Gouvernement, actualités, 7 déc. 2022

Elle remplacera la remise sur les prix des carburants qui a été mise en place en avril 2022 et qui prendra fin au 31 décembre. La Première ministre a annoncé le 7 décembre que, à partir de début janvier, une indemnité carburant d'un montant de 100 € pour l'ensemble de l'année 2023 serait disponible pour les 10 millions de travailleurs les plus modestes.

Avec ce nouveau dispositif, qui sera financé dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, actuellement en débat au Parlement, et dont le coût maximal est d'« un milliard d'euros si tous les concernés en font la demande », l'idée est de continuer à protéger les Français modestes qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler, ce nouveau « coup de pouce » « [représentant] une remise de l'ordre de 10 centimes par litre à la pompe », selon l'exécutif.

Versée en une fois, l'aide s'appliquera quel que soit le type de véhicule (thermique, hybride rechargeable, électrique), y compris les deux roues.

Les Français concernés devront se rendre sur le site impots.gouv.fr, y rentrer leur numéro fiscal et leur plaque d'immatriculation, remplir une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ont besoin de leur voiture pour aller au travail, afin de recevoir ces 100 € sur leur compte en banque. Le formulaire mis à disposition pourra être rempli dès début janvier.

« Les chômeurs qui ont besoin de se déplacer pour chercher un travail pourront solliciter des aides auprès de Pôle emploi. »

Plutôt que d'assurer des réformes pérennes en faveur d'une justice sociale, nous « mangerons de la brioche s'il n'y a plus de pain ».

Source:

Union Régionale des Organisations de Consommateurs